

## COMPTE RENDU

### REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE

DU 21 JANVIER 2019

**Siège social de la Lomagne Gersoise**

L'an deux mille dix-neuf et le lundi vingt-et-un janvier à dix-neuf heures trente, le Bureau de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège social de la Lomagne Gersoise, sous la présidence de M. Jean-Louis CASTELL, président de la communauté de communes.

**PRESENTS :** 13 Mesdames et Messieurs BALLENGHIEN Xavier – BLANCQUART Philippe – BOUE Charlette – CASTAGNET Denis - CASTELL Jean-Louis – MUNOZ-DENNIG Emilie - LABORDE Eric - MACABIAU Suzanne – PELLICER Pierre-Luc - SAVONET Janine – SCUDELLARO Alain – VALL Raymond - VERDIER Guy.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** Néant

**M. Xavier BALLENGHIEN a été nommé secrétaire de séance.**

## LISTE DES QUESTIONS SOUMISES

### I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

### II – QUESTIONS

➤ **ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE**

Q1 – GEMAPI – Attribution du marché de prestation d'étude du classement des systèmes d'endiguement du territoire communautaire ;

➤ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Q2 Zones d'activités économiques – Cession d'un ensemble immobilier à la SCI CEGY en zone d'activités de Fleurance

Q3 – questions diverses

### III – PRESENTATION

P1 – Point sur l'avancement du recrutement pour le service commun voirie ;

P2 – Présentation des premiers éléments budgétaires des comptes administratifs 2018 ;

P3 – Point d'avancement des projets et démarches communautaires ;

P4 – Préparation de l'ordre du jour du prochain conseil communautaire ;

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire pour leur présence et procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

## I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Xavier BALLENGHIEN a été nommé secrétaire de séance.

## II – QUESTIONS

### ➤ JURIDIQUE – FINANCES - COMMUNICATION

#### ENVIRONNEMENT – GEMAPI – Attribution du marché de prestation d'étude de classement des systèmes d'endiguement du territoire communautaire

M. le Président rappelle à l'Assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Lomagne Gersoise s'est vue confier au titre des compétences obligatoires la compétence GEMAPI.

Il précise que dans le cadre de la prévention des inondations, une consultation par procédure adaptée a été lancée pour la mise en conformité règlementaire du classement des systèmes d'endiguement que sont la digue de Fleurance (avec es barrages écrêteurs de crues de la Caouette et du Cussé) et la digue de Montestruc/Gers.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres et propose aux membres de passer au vote.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer** le marché de prestation d'étude de classement des systèmes d'endiguement du territoire communautaire à la CACG pour un montant prévisionnel de 39.330 € HT,
- **D'autoriser** le Président à l'acte d'engagement correspondant,
- **De lui confier** le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Zones d'activités économiques – Cession d'un ensemble immobilier à la SCI CEGY en zone d'activités de Fleurance.

M. le Président informe l'Assemblée que la SCI CEGY s'est porté acquéreur d'un ensemble immobilier situé sur la zone d'activités de Fleurance afin de prévoir l'implantation d'un centre de fournitures.

Il présente l'ensemble immobilier de 10.555 m<sup>2</sup> (dont 2.994 m<sup>2</sup> correspondant à une bande plantée et non aedificandi en fond de parcelle) et les conditions de cession définies comme suit :

Commune	Référence	Superficie	Prix
Fleurance	AI 518p et 520p	10.555 m <sup>2</sup>	49.146,50 € HT

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la cession à la SCI CEGY d'un ensemble immobilier de 10.555 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités du Berdoulet de Fleurance dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à engager toutes démarches nécessaires pour la cession de cet ensemble et notamment de signer les actes notariés correspondants,
- **De lui confier** le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Ainsi délibéré, ledit jour 04 décembre 2018. Au registre sont les signatures.